



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

questions écrites

Question écrite n° 16593

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur le fait que les délais de réponse aux questions écrites posées par les parlementaires se sont améliorés. A titre indicatif, elle souhaiterait qu'il lui indique quel était pour chaque groupe politique du Sénat, ainsi que pour les non-inscrits, le nombre de questions écrites sans réponse à la date du 31 décembre 2007. Afin de tenir compte de l'importance numérique des groupes, elle souhaiterait également savoir quel est le ratio entre le nombre de questions sans réponse pour chaque groupe et le nombre de sénateurs membres de ce groupe.

Texte de la réponse

M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement se réjouit avec Mme la députée de l'amélioration des délais de réponse aux questions écrites. S'agissant des données demandées, les services compétents du Sénat ont récemment diffusé des statistiques répondant à sa question. Il lui indique qu'il n'est fait aucune différence dans le traitement des questions écrites entre les groupes politiques. En tout état de cause, il est bien entendu souhaitable que les délais de traitement soient égaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16593

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1117

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3095